

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

4 mars 2021

Séance du 11 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 4 mars 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs- Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

Etaient absents excusés :

Monsieur Sylvain DECOURS ayant donné pouvoir à Jean-Luc ESNAULT

Madame Jocelyne DELLA PUPPA.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Florence FOUSSIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N°</u> <u>27/2021</u>	Objet : Désignation de représentant : Fin de fonction des représentants du conseil municipal au centre communal d'action sociale (CCAS) élus le 23 juillet 2020, suite à sa dissolution.	5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.3 Désignation de représentants
-------------------------------------	---	--

Madame la Maire rappelle que lors de la création du CCAS, une élection des membres avait eu lieu.

Or, avec la décision du Conseil municipal du 11 février 2021 fixant la dissolution du CCAS au 31/12/2020, les membres ne peuvent plus siéger et cela met fin à leur fonction.

Elle rappelle que lors de la séance du 11 février une commission d'Action Sociale a été mise en place.

Il est proposé au conseil municipal de mettre fin aux fonctions des représentants du conseil municipal au centre communal d'action sociale (CCAS) élus le 23 juillet 2020 suite à sa dissolution.

Décision

Le conseil municipal décide de mettre fin aux fonctions des représentants du conseil municipal au centre communal d'action sociale (CCAS) élus le 23 juillet 2020 suite à sa dissolution.

La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 16/03/2021 et de la publication le 16/03/2021.


La Maire,

Françoise PLAT